



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 6 SEPTEMBRE 2012

**SPECIAL N ° 3 - SEPTEMBRE 2012**

DDFiP

# SOMMAIRE

## **DRFIP**

### **DDFiP 11**

Arrêté N °2012242-0013 - DDFiP- Subdélégation domaine ..... 1



PRÉFET DE L'AUDE

***Arrêté préfectoral n° 2012242-0013 portant subdélégation de signature de M. Gérard TABURET, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude, pour l'exercice des activités du service des Domaines***

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012094-0013 du 10 avril 2012 accordant délégation de signature à M. Gérard TABURET, Directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

ARRETE :

**ARTICLE. 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012, la délégation de signature qui est conférée à M. Gérard TABURET, Directeur départemental des finances publiques de l'Aude, par l'article 1 de l'arrêté susvisé, sera exercée par M. Harald LINQUIER, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Chantal GIRAULT, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

**ARTICLE. 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Patrick PETIT, ou à défaut par M. José SCHIAVO, ou M. Alain GASC, administrateurs des finances publiques adjoint.

**ARTICLE 3 :**

En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8 de l'article 1 de l'arrêté susvisé, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- M. Christian CARLES, inspecteur des finances publiques
- Mme Catherine VERGER-VIALA, inspecteur des finances publiques
- M. Alain COSTESEQUE, inspecteur des finances publiques
- M. Marc NOUXET, inspecteur des finances publiques

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 avril 2012.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.

Carcassonne, le 29 août 2012

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental des finances  
publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of vertical strokes and a horizontal line, enclosed within a large, loopy oval shape.

Gérard TABURET